Image not found or type unknown

Interdiction de choisir librement un prestataire de service

Par **guli**, le **20/06/2013** à **10:06**

Un club Hippique exige des propriétaires de chevaux hébergés par le club qu'ils fassent uniquement appel aux services du maréchal ferrant choisi par le club, les prix pratiqués par le professionnel semblent supérieurs de 10 à 20 % à ceux pratiqués par la concurrence directe. Quelle démarche suivre pour arrêter cette pratique?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés